

Dépistage Organisé du Cancer Colorectal: DOCCR

Source : site e-cancer/professionnels de santé / arrêté du 26/01/2024 : cahier des charges du programme de dépistage organisé du cancer colorectal.

Pour qui?

Femmes et hommes âgés de 50 à 74 ans à risque moyen

C'est-à-dire ne présentant ni symptômes, ni antécédents personnels ou familiaux d'adénome, de cancer ou de maladie touchant le côlon ou le rectum (cf ci-dessous), ni facteurs de risque particuliers.

Population non éligible : les patients à risque aggravé de CCR (risque élevé ou très élevé)

- antécédent personnel de cancer colorectal ou d'adénome
- antécédent personnel de maladie inflammatoire chronique de l'intestin (MICI) (RCH et maladie de Crohn)
- antécédent familial au premier degré (père, mère, frère, sœur, enfant) de cancer colorectal et/ou certains adénomes
- polypose adénomateuse familiale (PAF)
- cancer colorectal héréditaire non polyposique (HNPCC ou syndrome de Lynch)

Ces patients doivent être adressés directement en consultation de gastro-entérologie pour coloscopie.

Comment?

De 50 à 74 ans, le patient reçoit tous les 2 ans une Invitation au dépistage par courrier de la part de l'Assurance Maladie. Si test non fait, relance dématérialisée à 5 mois puis relance courrier à 12 mois accompagné du kit de dépistage si le patient a déjà participé à une campagne antérieure.

Le patient se procure le kit de dépistage (avec ou sans invitation) auprès de son médecin* ou de son pharmacien*, qui vérifie son éligibilité. Il peut aussi le commander sur le site : monkit.depistage-colorectal.fr (questionnaire d'éligibilité à remplir).

Le Test de dépistage du cancer colorectal est un test immunologique spécifique de l'hémoglobine humaine qui permet de repérer du sang invisible à l'œil nu. il permet de détecter 70 à 80 % des cancers colorectaux.

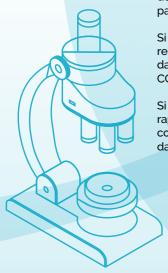
Le patient réalise le test chez lui et l'envoie au laboratoire d'analyse dans l'enveloppe préimprimée et préaffranchie à cet effet, contenue dans le kit de dépistage. Le test et son analyse sont pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie sans avance de frais.

Quels Résultats?

Les résultats sont adressés par le laboratoire à la personne dépistée, au(x) médecin(s) figurant sur la fiche d'identification par voie dématérialisée ou par courrier, au CRCDC.

Si le test est négatif (96% des cas) : le patient devra renouveler le test 2 ans plus tard et consulter son médecin dans l'intervalle s'il présente des symptômes évocateurs de CCr (cancer de l'intervalle, faux négatif).

Si le test est positif (4% des cas): le patient devra être adressé rapidement à un gastroentérologue pour réaliser une coloscopie ; celle-ci détectera dans 8% des cas un cancer et dans presque 50% des cas un adénome.



DÉPISTAGE
DESCANCERS
Centre de coordination
Hauts-de-France

Dépistage Organisé du Cancer Colorectal : DOCCR